

Impôt sur le revenu

La croissance totale du revenu au cours d'une année donnée se compose de trois éléments: l'accroissement du nombre de contribuables, l'accroissement de la productivité ou le revenu réel par tête d'habitant, et la hausse des prix. Le rapport des recettes à chacun de ces facteurs est différent. L'accroissement du nombre de contribuables entraîne une croissance à peu près proportionnelle des recettes fiscales. Une croissance de 1 p. 100 du revenu réel par habitant se traduit par une hausse des recettes de 1.7 à 1.8 p. 100. Sans mécanisme d'indexation, une hausse de 1 p. 100 des prix a les mêmes effets qu'une augmentation analogue du revenu réel. Cependant, avec l'indexation, on s'assure que la croissance des revenus causée par l'inflation a des effets proportionnels sur les recettes. Autrement dit, avec l'indexation, lorsque les prix augmentent de 1. p. 100, les recettes nominales augmentent également à l'avantage de sorte que la valeur réelle des impôts reste telle quelle.

L'effet global des recettes fiscales provenant du revenu des particuliers sur l'accroissement du revenu est une moyenne pondérée des trois facteurs que je viens de mentionner. J'ai précisé dans mon exposé fiscal du 20 octobre qu'une croissance de 2 p. 100 de la productivité pour une année donnée se traduirait par une élasticité globale d'environ 1.3 p. 100. Ce chiffre peut varier avec le temps et est fonction des cycles économiques. En outre, cette élasticité est modifiée par toutes modifications fiscales proposées au cours d'une année donnée.

M. Stevens: Une mise au point, monsieur le président. Le ministre a dit, ou du moins il a donné l'impression, que l'on avait soulevé la question à plusieurs reprises et que ce n'est pas la première fois qu'il y répond, ou que ses collaborateurs ont préparé un communiqué donnant précisément la réponse à cette question. N'est-il donc pas vrai que c'est la première fois que cette question est posée? Si elle a déjà été posée, ce n'est pas à la Chambre en tout cas, mais plutôt au cours d'une séance à huis clos.

M. Chrétien: Je ne suis pas en mesure de fournir davantage d'explications. Je n'étais pas ministre des Finances à ce moment-là. Le député prétend que la question a déjà été débattue; j'ignore si c'est ici ou lors d'une réunion à huis clos. Avec le nouveau ministre, il ne risque guère d'être contredit.

M. Crosbie: Monsieur le président, le but de ce bill, qui en est à l'étape du comité pour le moment, est évidemment de puiser une fois de plus dans les poches des contribuables canadiens qui sont depuis longtemps victimes de la rapacité du fisc. Si mes chiffres sont exacts, je pense qu'en 1975, sur 12.2 millions de déclarations d'impôt sur le revenu qui ont été remplies, 8 millions et demi étaient imposables. Les sommes recueillies au titre de l'impôt sur le revenu n'englobent pas les contributions à la caisse de retraite ni les primes d'assurance-chômage qui ont atteint la somme de 15.69 milliards de dollars cette année-là. Il se pourrait que je me trompe d'un milliard ou deux, mais qu'est-ce que cela représente pour le ministre des Finances? Une différence de un milliard ne lui ferait ni chaud ni froid. M. Howe disait «Qu'est-ce qu'un million de dollars?».

[M. Chrétien.]

le ministre des Finances dira «Qu'est-ce qu'un milliard de dollars?», mais laissez-le parler. *

Le vice-président: A l'ordre. Le ministre des Finances a la parole pour faire un rappel au Règlement.

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je m'oppose à l'intervention de l'honorable député. Je n'ai jamais dit: *What's a billion!* C'est lui qui l'a dit, et évidemment c'est une attitude très arrogante pour un ancien ministre des Finances de Terre-Neuve, qui n'a pas vu très souvent dans l'exécution de ses fonctions un milliard de dollars.

● (1542)

[Traduction]

M. Crosbie: Monsieur le président, le ministre des Finances devient très sensible. Je puis comprendre pourquoi. Il a déjà fait des milliers d'erreurs depuis le peu de temps qu'il est ministre des Finances. Il ne pourra pas en faire beaucoup d'autres sans qu'on les reconnaîsse. Je reconnaîs qu'il n'a pas dit «qu'est-ce qu'un milliard». Il n'y a pas de doute là-dessus. En 1976, les chiffres seraient pas mal les mêmes. Il y a eu 8.8 millions de déclarations imposables et 17 milliards et demi de dollars perçus en impôt sur le revenu des particuliers. Il s'agit donc de chiffres importants.

Je dis au comité que ce bill ne devrait pas être adopté avant que les Canadiens soient assurés de trois choses. Premièrement, du caractère confidentiel des déclarations d'impôt sur le revenu. C'est une question qui a surgi à la Chambre il y a une semaine. Le ministre du Revenu national ou le ministre des Finances ne nous a pas encore dit si les déclarations d'impôt sur le revenu sont secrètes et confidentielles ou si nous pouvons téléphoner au ministère du Revenu national pour obtenir les renseignements que nous désirons. Autant que nous sachions, les déclarations d'impôt sur le revenu ne sont pas confidentielles. Tous ceux qui veulent voir nos déclarations peuvent téléphoner au ministère et obtenir les renseignements ou pousser un bouton d'ordinateur pour le faire. De toute façon, ils obtiennent les renseignements.

Il n'y a pas eu de déclaration depuis que ces choses ont été connues il y a une semaine. Le ministre du Revenu national devrait être ici au comité pour expliquer aux 8.8 millions de contribuables canadiens si le public peut obtenir ces renseignements ou ce qu'il va faire à ce sujet. Et de un, monsieur le président.

M. Chrétien: Monsieur le président, cela n'a rien à voir avec l'article 1 du bill. Nous avons été très généreux dans l'interprétation du Règlement, mais le député fait toutes sortes de déclarations qui ne se rapportent pas au bill. Le ministre du Revenu national a très bien su régler le problème de sabotage qui s'est posé dans son ministère, alors qu'un individu a obtenu des informations. La GRC a mené une enquête. Le contrôle est maintenant plus strict. Comme 8.8 millions de déclarations d'impôt sont analysées chaque année, il est normal qu'il y ait des erreurs. En général, cependant, quel que soit le gouvernement, nous sommes très fiers de la façon dont les employés du ministère du Revenu national s'acquittent de leurs tâches et d'ailleurs, les fonctionnaires provinciaux ont bien veillé à ce que cela ne se produise pas.